

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° XX.- AFFAIRES ECONOMIQUES – Convention relative à l’octroi d’un subside sous forme d’argent – ASBL Verviers Ambitions – Proposition - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment l’article L1122-30 et les articles L3331-1° et suivants;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l’octroi de subventions par les pouvoirs locaux;

Attendu que les missions de l’A.S.B.L. telles que définies dans ses statuts modifiés par son assemblée générale du 30 mars 2010 restent inchangées et sont complétées par la « Note stratégique sur la relance de la gestion centre-ville »;

Vu toutes les obligations de contrôle et de publicité imposées par les législations particulières s’appliquant à l’A.S.B.L. selon sa forme juridique;

Vu également la convention antérieure entre parties, portant sur la mise à disposition de personnel, adoptée par le Conseil communal en date du 5 mars 2007;

Vu également la convention antérieure entre parties adoptée par le Conseil communal du 24 novembre 2014 ;

Attendu que le Conseil d’administration de l’A.S.B.L. Verviers Ambitions » a examiné ledit projet en sa séance du XXXXX

Qu’aucune remarque n’a été formulée à l’encontre dudit projet de convention ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de M. LUKOKI, Echevin, en sa séance du 22 juin;

Par * voix conre * et * abstentions,

APPROUVE

Le projet de convention d’octroi de la subvention à l’A.S.B.L. « Verviers Ambitions » et son annexe I tels qu’annexés à la présente délibération.